

Règlement des épreuves du « Trail des fouées » (3^e édition - dimanche 03 juin 2018) :

Epreuves : Epreuves ouvertes à tous les coureurs, licenciés ou non.

Les dossards sont à retirer sur la place de la cave communale de Marson, près du château (49400 – Rou-Marson), à partir de 7 h, le jour de l'épreuve. Le retrait du dossard s'effectuera sur présentation d'une pièce d'identité.

Le programme des courses est le suivant :

Courses adultes * :

Course n° 1 (trail) : 9 H 00 - 24 km - juniors à masters – nés en 2000 et avant

Course n° 2 (course nature) : 9 H 15 - 14 km - cadets à masters – nés en 2002 et avant

Course n° 3 (course nature) : 9 H 30 - 7 km - cadets à masters – nés en 2002 et avant

Courses enfants ** :

Course n° 4 : 10 H 10 - 2 km - minimes & Benjamins – nés de 2003 à 2006

Course n° 5 : 10 H 30 - 1 km - poussins – nés de 2007 à 2008

Course n° 6 : 10 H 40 - 1 km - super-poussins – nés de 2009 à 2010

Course n° 7 : 10 H 50 - 0.250 km - babars garçons – nés de 2011 à 2016

Course n° 8 : 11 H 00 - 0.250 km - babars filles – nées de 2011 à 2016

* : Départ « rue Henri Fricotelle » et arrivée « Montée du château »

** : Départ et arrivée « Dans le parc du château ». Obligation pour les parents de remplir une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés.

Le parcours emprunte sentiers, chemins, routes de campagne goudronnées (- de 20%). Il vous permet de découvrir notre région.

Inscriptions et tarifs : bulletin à envoyer avant le **jeudi 31 mai 2018**.

Licenciés F.F.A., apporter (ou joindre à votre inscription) une photocopie de votre licence.

Licenciés FFtri, FFCO, FFPM (dont la licence notifie la date du certificat médical), joindre à votre inscription une photocopie de votre licence.

Licenciés autres (que F.F.A., FFtri, FFCO, FFPM), non licenciés, joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou de l'athlétisme en compétition) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Course n° 1 – 24 km = **10 €uros** et le jour de la course + 2 €uros, soit **12 €uros**.

Course n° 2 – 14 km = **8 €uros** et le jour de la course + 2 €uros, soit **10 €uros**.

Course n° 3 – 7 km = **6 €uros** et le jour de la course + 2 €uro, soit **8 €uros**.

2€uros pour les licenciés en club F.F.A. de Maine & Loire (sauf inscription le jour de la course) et **gratuit pour les courses enfants** (courses du n° 4 à 8).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés sera demandée.

Ravitaillement : Plusieurs ravitaillements seront présents lors des parcours (1 ravitaillement pour le 7 km, 2 ravitaillements pour le 14 km et 3 ravitaillements pour le 24 km) et à l'arrivée pour l'ensemble des courses.

Le trail (24km) est couru en semi-autosuffisance, il est conseillé d'avoir une réserve d'eau (porte-bidon, camelbak).

Respect de la nature : Ce trail est organisé dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. Toutefois toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.

- Respect du milieu naturel et des zones agricoles traversées
- Ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol, ne pas crier intempestivement
- Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation
- Venir en aide à un coureur en difficulté
- Joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs, avec les habitants des hameaux et des villages traversés.

Sécurité : Présence des secours sur le circuit et à l'arrivée (La croix rouge, médecin). Des serre-files fermeront les courses.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé, de perte ou de vols d'objets. L'association est couverte par une assurance responsabilité civile (F.F.A.). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Comme toutes les courses du Maine-et-Loire, ces épreuves sont susceptibles de contrôles anti-dopage inopinés.

Les concurrents devront respecter le code de la route, se conformer au règlement FFA des courses hors stades et les accompagnateurs à vélo ou à roues motorisées sont interdits.

Consigne : Une consigne est mise à disposition gratuitement au niveau de la buvette.

Cas de force majeure : Si le Trail des fouées 2018 devait être annulé pour cas de force majeure, les concurrents pourront prétendre à un remboursement. L'annonce éventuelle d'annulation sera faite sur le site internet de notre club.

Utilisation photos : L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve, dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation de votre image dans le cadre de la promotion de la course uniquement.

Douche : Possibilité de douche au stade de NEPVEUX à St-Hilaire St-Florent (5 à 6 km de Marson). Un fléchage sera mis en place.

Récompenses : la remise des prix se déroulera à partir de 11 h 30, suivie d'un vin d'honneur.

Lot pour tous les participants (dont une fouée garnie). Récompenses aux trois premiers hommes et femmes du scratch du 7, 14 et 24km et aux premiers de chaque catégorie pour le 7, 14 et 24km (récompenses non cumulables) + récompenses pour les courses enfants pour les 3 premiers de chaque catégorie.